

Les actes administratifs peuvent-ils faire l'objet d'une médiation ? Aussi devant le Conseil d'Etat ?

10H-11H

MOT D'ACCUEIL

- Bart PLEVOETS

EXPOSÉ

- Emmanuel JACUBOWITZ

Q&A



EN LIGNE



GRATUIT



HEURES DE FORMATION PERMANENTE CFM
1h



OUVERT AUX médiateurs



INSCRIPTIONS jusqu'au 27/09 via
fr.surveymonkey.com/r/88PNGZ7



ORATEURS

- **Bart PLEVOETS**, médiateur agréé en matière civile, sociale et commerciale, secrétaire du Bureau de la CFM, ingénieur civil - expert, président de la Commission spéciale de Construction de la CFM
- **Emmanuel JACUBOWITZ**, Conseiller d'Etat